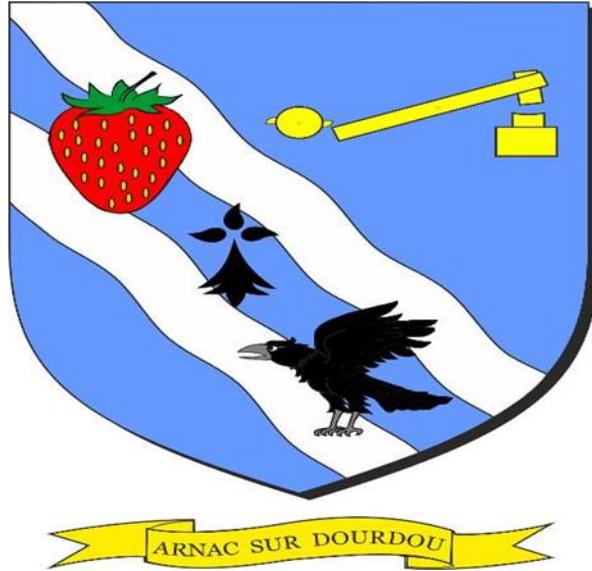


ARNAC SUR DOURDOU



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

12 Avril 2024

Présents : Mme MATHIEU Marie-Claude, Mrs GARENC Christophe, Roques Didier, SALES Christian, SALES Guy.

Absente excusée : Mme PRESLE Nathalie (procuration à Mr GARENC Christophe).

Secrétaire : Mr Didier ROQUES

Approbation du compte-rendu du 01 mars 2024 :

A l'unanimité, le compte-rendu du 1er mars 2024 a été approuvé.

1. **Maison SAVATE** : Présentation Avant-Projet Sommaire par Mme LAURICHESSE, architecte.

Mme Laurichesse est venue présenter l'APS de rénovation de la maison de Savate. Avant le lancement de l'appel d'offre à l'été 2024 les élus sont informés du chiffrage de cette reconstruction en milieu centre bourg.

Un dossier difficile dont les études de sol qui engendrent des travaux supplémentaires associés à l'augmentation des matériaux de construction alourdit le coût final.

Malgré un débat entre élus, le CM décide de poursuivre jusqu'à l'appel d'offre, vu le travail important fourni par l'équipe municipale pour obtenir les 200 000€ de subventions, et se réserve la possibilité de revoir sa position.

L'architecte va donc pouvoir poursuivre son travail

1 _APD (Avant-Projet Définitif)

2 _PRO (Projet)

3 _ACT/MDT L'appel d'offre aurait lieu courant été 2024 pour une ouverture des enveloppes au mois de septembre.

2. Vote compte de gestion du Trésorier : Commune et AEP
3. Vote du compte Administratif 2023 Commune et AEP
4. Vote Affectation des résultats Commune et AEP

Comptes Administratifs 2023 - Budget fonctionnement Commune.

Dépenses		Recettes	
Vote 130 121,24€	Réalisé 62 238,62€	Vote 130 121,24€	Réalisé 118 715,03€
Excédent cumulé 94 171,65€			

Compte Administratif 2023 - Budget investissement Commune.

Dépenses		Recettes	
Voté 326 254,83€	Réalisé 13 940,12€	Vote 326 254,83€	Réalisé 12 002,13€
Excédent Reporté 68 743,84€			

Compte Administratif 2023 - Budget Eau Fonctionnement.

Dépenses		Recettes	
Voté 21 950,36€	Réalisé 21 086,66€	Vote 21 950,36€	Réalisé 24 138,51€
Excédent 2023. 3 051,85€			

CA budget investissement eau.

Dépenses		Recettes	
Vote 30 739,42€	Réalisé 12 085,22€	Votes 30 739,42€	Réalisés 14 734,86€
Totaux excédents 18 550,06€			

Ces comptes administratifs présentés par le 1er adjoint, ont été votés à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2024.

Une augmentation de 0.51% du taux de la taxe d'habitation a été votée à l'unanimité Ce qui porte le nouveau taux à 7,51%, la moyenne du département de l'Aveyron étant a 8.66%. Les départements de l'Hérault et du Tarn sont à 13.14% et 10.20%

6. Vote du Budget Commune et AEP 2024

Budget Général fonctionnement 2024

Dépenses		Recettes	
Virement section investissement	94 171 €	Excédents	94 171€
Charges a caractère General	52 811€	Produits service	9 100€
Atténuation Produit	10 000€	Impôts Taxes	11 202€
Operations d'ordre	8461€	Dotations participations	42 061€
Autres charges de gestion courante	17 181 €	Fiscalité locale	20 000€
Personnel Titulaire et charges	16 660 €	Autres Produit de gestion	22 935€
Autres charges financières	300€	Produit exceptionnel	115€
Total	199 584€	Total	199 584€

Budget Général Investissement 2024

Dépenses		Recettes	
Panneaux électoraux	2500€	Rapport section Fonctionnement	94 171,65€
Maison savate	370 000€	Subventions obtenus	135 723€
Boulodrome	10 000€	EMPRUNT Savate	50 000€
Rénovation Presbytère	21 933.49€	FCTVA Taxe aménagement	3334€
Aménagement La Mouline	30 000€	AMORTISSEMENT	8 461€
Pont de Sarleng	1000€	Report 2023	68 743,84€
Charpente clocher église	10 000€	Subventions en attente	100 000 €
Acquisition Matériel	2500€		
Ateliers communal	2500€		
Jasse marcou	10 000€		
Total	460 433,49€	Total	460 433,49€

Plusieurs opérations d'investissement ont été budgétisées.

La reconstruction de la Maison de Savate pour une somme de 370 000€ et dont le montant n'est pas définitif.

Le Presbytère dont un rapport du CAUE nous informera sur les possibilités de rénovation possible.

Le Boulodrome communal qui devrait être fonctionnel à l'été 2024.

La jasse de Marcou dont les devis de rénovation se chiffrent à 66 000€.

Les planchers du clocher de l'église avec changement des échelles d'accès dont les devis seront demandés courant 2024.

Budget Eau Exploitation 2024

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	13 021,85€	Excédent exploitation 2023	3 051,85€
Charges financière	671€	Opération ordre entre section	3 641€
Opération Ordres	10 000€	Vente produit	22 100€
Autres Charges	300€		
Atténuation Produit	4 800€		
Total	28 792,85€	Total	28 792,85€

Budget Eau Investissement 2024

Dépenses		Recettes	
Pose compteurs Travaux	42 364,06€	Subvention Agence de l'eau	52 472€
Matériel Frans Bonhomme	35 000€	Amortissement FCTVA	1 500€
Operation ordre Reprises sur Subventions	3641€	Operations ordre entre sections	10 000€
Remboursement emprunt	1717€	Excédent 2023	18 550,06€
Total	82 522,06€	Total	82 522,06€

7. AEP : préparation travaux 2024 et transfert des compétences à la Communauté de Communes au 01/01/2026.

La loi NOTRE prévoit que les communes soient dépossédées des compétences eau potable et assainissement au 1 janvier 2026. Ces compétences seront transférées à la communauté des communes. Cela entraînera plusieurs conséquences pour notre commune qui se voit dessaisir de cette responsabilité, par une loi contestée en son temps. La dépossession de responsabilités peut justifier demain la suppression de communes les moins peuplées comme Arnac sur Dourdou. Pour l'utilisateur c'est une hausse des tarifs à plus ou moins long terme et la fin de la proximité des responsables gestions eau potable.

Pour la communauté des communes une charge supplémentaire avec des effectifs renforcés et des investissements importants qu'il faudra assumer par une éventuelle hausse des tarifs.

Pour mémoire cette réforme date du gouvernement Hollande Valls du 7 août 2015.

8. Prime pouvoir d'achat :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 porte sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le conseil municipal approuve ce décret et délibère à l'unanimité en faveur de cette prime.

Questions Diverses

1 Chiens divagants.

Rappel aux propriétaires de chiens qu'il est obligatoire de les tenir en laisse. En cas de nouvel incident des mesures restrictives seront prises.

2 Site Internet

Le Site internet de la commune est disponible il suffit de taper. <https://arnac-sur-dourdou.fr/>

3 Employé Municipal.

Suite à la démission de Jérôme Pastorel Le CM a décidé de ne pas le remplacer et d'employer des auto-entrepreneurs avec une préférence pour ceux qui résident sur la commune.

La séance est levée à 19 h 30